

Demande de prorogation de la période d'observation du redressement judiciaire, constitution des classes de parties affectées et report de publication des résultats semestriels

Paris – 29 septembre 2026 - Transition Evergreen (FR0000035784 - EGR), société cotée sur Euronext Paris dédiée à la transition écologique et la réduction de l'empreinte carbone (la « Société »), fait un point sur sa situation à la suite de la publication de son dernier communiqué de presse en date du 29 juin 2026.

Demande de prorogation de la période d'observation du redressement judiciaire

Le Tribunal des Activités Economiques de Paris (le « **TAE** ») a ouvert une procédure de redressement judiciaire au bénéfice de Transition Evergreen par jugement en date du 14 octobre 2025 pour une période d'observation d'une durée initiale de six mois, laquelle a été prorogée pour une durée de six mois supplémentaires, soit jusqu'au 14 octobre 2026, par jugement en date du 10 avril 2026.

Une audience est prévue devant le TAE le 2 octobre 2026, au cours de laquelle Transition Evergreen sollicitera une nouvelle prorogation de la période d'observation afin de pouvoir présenter dans les prochaines semaines un plan de redressement à ses actionnaires et créanciers.

Cependant, la Société ne peut pas totalement exclure une situation dans laquelle (i) la nouvelle demande de prorogation de la période d'observation serait rejetée par le TAE et le Ministère Public ou (ii) aucun projet de plan ne serait adopté par le TAE à l'issue de la consultation des votes des classes de parties affectées menée par l'Administrateur Judiciaire.

Par ailleurs, le projet de plan de Transition Evergreen est intimement lié à la situation de ses filiales, et notamment d'Everwood, sa participation la plus significative. Pour rappel, Everwood a été placée en procédure de sauvegarde par jugement du TAE en date du 12 janvier 2026. Une audience est prévue le 12 octobre 2026 dans le cadre de cette procédure.

Dans ce contexte, l'attention des actionnaires et des créanciers est attirée sur le fort aléa inhérent à la procédure de redressement judiciaire, accentué par la situation particulière de Transition Evergreen dont l'activité dépend de celle de ses participations.

Constitution de classes de parties affectées dans le cadre de son plan de redressement

Conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur, l'Administrateur Judiciaire notifiera dans les prochains jours aux classes de parties affectées la constitution desdites classes, par voie postale et par avis publiés au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires et dans un journal d'annonces légales, selon le cas.

Ces avis préciseront notamment les modalités de répartition en classes, les critères retenus pour la composition desdites classes, ainsi que les règles de calcul des droits de vote au sein de chacune d'elles.

Report de la publication des résultats semestriels et du rapport financier semestriel 2026

Dans ce contexte et en accord avec ses commissaires aux comptes, la Société a décidé de reporter la publication des résultats semestriels au 30 juin 2026 et du rapport financier semestriel y afférant dans l'attente de l'ordonnance du TAE se prononçant sur la demande de prorogation de sa procédure d'observation.

La Société prévoit une publication de ses résultats semestriels et du rapport financier semestriel 2026 d'ici la fin du mois d'octobre 2026.

Le rapport financier semestriel sera diffusé dans les conditions réglementaires et mis à disposition sur le site internet de la Société (www.transition-evergreen.com), rubrique Documents financiers, section Rapport financier semestriel.

A propos de Transition Evergreen

Transition Evergreen est une société cotée en France dédiée à la transition écologique et la réduction de l'empreinte carbone. Transition Evergreen est cotée sur Euronext Paris, compartiment C (ISIN FR0000035784). Transition Evergreen est éligible PEA-PME.

Plus d'informations sur www.transition-evergreen.com.

Contacts

Transition Evergreen RI@transition-evergreen.com	Relations Investisseurs ACTUS finance & communication Anne-Pauline PETUREAUX T : +33 (1) 53 67 36 72 apetureaux@actus.fr
---	--

Avertissement

Nous rappelons que tout investissement comporte un risque de perte en capital total ou partiel. Pour de plus amples informations concernant les risques afférents à un investissement dans le portefeuille, veuillez-vous reporter aux sections « Facteurs de Risques » du Document de référence 2023 et du Rapport financier annuel 2025.

La prise en compte de critères extra-financiers est susceptible de rencontrer des limites méthodologiques. En particulier, le niveau de reporting des participations peut être hétérogène (en raison de leur taille, de leur stade de développement).

Il est également rappelé que les performances passées ne présagent pas des performances futures et que les performances ne sont pas constantes dans le temps.